

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

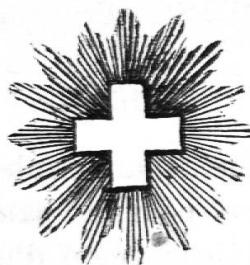
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^e ANNÉE

N^o 11
Série A



LAUSANNE

15 mars 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *La portée sociale des réformes scolaires. — L'enseignement technique supérieur en Suisse romande. — Revue étrangère : Angleterre. Allemagne. — Les deux routes. — A bâtons rompus. — Bibliographie.*

LA PORTÉE SOCIALE DES RÉFORMES SCOLAIRES

Tel est le titre de la remarquable conférence donnée par M. Ferdinand Buisson, à l'Aula de l'Ecole normale de Lausanne, le 28 février, et dont nous publions ici un résumé qui ne peut être que très succinct et imparfait.

Après avoir rappelé qu'il a débuté dans la carrière de l'enseignement universitaire à l'Académie de Neuchâtel où il était venu, suivant en cela le conseil de son maître Edgar Quinet, « faire l'apprentissage de la démocratie », l'éminent homme d'école français montre quelle était la situation scolaire de la France après 1870. Sous le régime de l'empire, comme sous celui de la royauté, ce grand pays n'avait connu que l'éducation traditionnelle de l'Eglise. Pour mettre l'école française au niveau des exigences modernes, tout était à créer ; ce fut l'œuvre de Jules Ferry, l'initiateur de l'éducation laïque. Que cette œuvre ait été nécessaire, qu'elle ait été bonne et salutaire en dépit des oppositions violentes qu'elle a soulevées, c'est ce que la guerre a démontré. Mais le point de vue de Jules Ferry est dépassé aujourd'hui ; le résultat qu'il a permis d'atteindre est bien insuffisant en regard des exigences de l'époque où nous vivons. Le défaut de l'école primaire française actuelle, c'est la durée trop courte de la scolarité ; l'Etat français fait trop peu pour l'enfant du peuple. Jules Ferry avait eu mille peines à obtenir que l'examen du certificat d'études ne pût être passé avant

l'âge de onze ans ; il y a cinq ans seulement, la loi a fixé douze ans comme âge minimum pour les candidats à cet examen ; à treize ans, quel que soit leur degré d'instruction, les enfants de France sont abandonnés par la République, qui estime avoir fait tout son devoir à leur égard !

Partout ailleurs, dans tous les pays de civilisation avancée, la période scolaire dure plus longtemps. Il s'agit donc aujourd'hui de faire pour l'adolescent ce qu'on a fait pour l'enfant après 1870. Un premier pas dans cette direction a été tenté par l'institution d'un examen pédagogique des conscrits, dont le règlement et le programme ont été calqués sur celui de la Suisse. Mais l'éducation post-scolaire reste à créer ; et ce problème ne peut être résolu que par une révision totale de la formule admise jusqu'ici pour l'éducation publique. Car — et c'est là le nœud de la question — le véritable problème est de savoir si l'éducation qu'on donne aux enfants du peuple répond aux devoirs de la démocratie envers le peuple lui-même.

Examinons les faits : plus de cinq millions d'enfants voient leur éducation limitée aux seules ressources de l'école primaire ; à l'âge de douze ou treize ans ils sont abandonnés sans autre via-
tique à la lutte pour l'existence ; 2 à 300 000 autres jouissent, dans les lycées et les écoles secondaires, de toutes les ressources et de tout le temps nécessaires pour une éducation plus complète. Pourquoi ces deux classes et pourquoi cette différence ? Serait-ce que les élèves des lycées soient naturellement mieux doués que les autres ? Nullement ! Ils sont moins pressés de gagner leur vie et leurs parents peuvent payer les finances d'études exigées par l'Etat, finances qui ne couvrent du reste que le quart de la dépense nécessaire. Voilà la question, voilà la chose atroce, l'iniquité sociale qui veut que l'Etat donne à celui qui a et refuse à celui qui n'a pas, perpétuant ainsi les priviléges d'une classe aux dépens de l'immense majorité du peuple. *Il n'y a pas de question scolaire*, s'écrie M. Buisson, *il n'y a qu'une question sociale* ; et pour résoudre cette question, un seul moyen s'offre à nous : il faut que tout enfant puisse aller aussi loin qu'il voudra dans la limite de ses aptitudes ; il faut que toutes les différences sociales dispa-

raissent dans l'école secondaire ou élémentaire de la nation.

Et à ce propos, M. Buisson dit l'impression profonde que produisit sur lui un fait — tout naturel pour nous — dont il fut témoin lors d'une visite aux écoles de Zurich : On lui désigna, assises côte à côte sur un même banc d'école primaire, la fille de l'un des premiers magistrats du canton et celle de l'homme de peine qui soignait les abords du bâtiment d'école. Ce fait symbolique lui paraît dicter à la démocratie française le plus immédiat de ses devoirs. L'Etat français dépense quarante fois plus d'argent pour l'éducation d'un élève secondaire que pour celle d'un petit primaire ; il y a là, à n'en pas douter, une exploitation de la majorité de la nation pour une minorité privilégiée. L'école française est semblable à un propriétaire de mines qui ne trierait que le dixième du minerai qu'il extrait, et qui jette les neuf autres dixièmes au ruisseau. Cet épouvantable gaspillage du capital humain doit prendre fin. La sélection par l'argent doit faire place à la sélection par valeurs.

Pour résoudre ce problème difficile, il faut reprendre par la base et renouveler l'œuvre incomplète de Jules Ferry. S'il est impossible d'empêcher qu'il y ait deux classes d'adultes, que du moins il n'y ait plus deux classes d'enfants. Vous pouvez bien ne pas établir l'égalité absolue entre les hommes, mais vous pouvez rétablir un minimum d'égalité entre les enfants.

Dans son exposé magistral, M. Buisson, ne voulant pas avoir l'air de flatter son auditoire, s'est interdit de parler des institutions scolaires suisses. Remarquons en passant qu'il n'eût pas trouvé en Suisse romande ce modèle d'organisation scolaire *vraiment* démocratique qu'il ambitionne pour son pays. Il a trouvé ce modèle aux Etats-Unis, et narre avec enthousiasme les impressions que lui ont procurées ses visites aux écoles américaines. Jusqu'à quatorze ans, tous les enfants de la grande république d'outre-mer vont à la même école ; il paraîtrait absurde aux citoyens de là-bas de faire commencer l'éducation secondaire à un âge plus jeune.. C'est de quatorze à dix-huit ans qu'elle s'opère ; elle est gratuite, elle s'obtient de plein droit par toutes les intelligences. Nulle différence sociale entre les divers élèves d'une école secondaire américaine ;

cette école est pour tous et chacun y est chez soi. Voilà le régime que pratique un peuple qui a pris la démocratie au sérieux !

Les conséquences d'une loi si libérale ne se sont pas fait attendre ; en quinze ans, le nombre des élèves secondaires y a décuplé et leur valeur moyenne s'est augmentée. Voilà donc une démocratie où on jette dans le monde un nombre énorme de gens instruits, une démocratie qui possède une classe moyenne hautement cultivée, une bourgeoisie d'élite composée de gens qui ont *voulu* s'instruire et qui ont *su* le faire.

Les jeunes gens qui peuplent les écoles secondaires américaines ne sont pas, dans leur immense majorité, des enfants de gens riches ; tant s'en faut. Ils savent qu'ils devront gagner leur vie. Ils ont donc demandé que leurs études secondaires les préparent à trouver des moyens d'existence. De là l'allure spéciale de l'enseignement américain ; il est un pré-apprentissage en même temps qu'une initiation intellectuelle ; côté à côté avec de futurs artisans, de futurs commerçants, de futurs fonctionnaires, de futurs industriels, il plie les futurs universitaires à la même discipline de travail manuel aussi bien qu'intellectuel ; discipline joyeuse du reste, parce que librement consentie.

Ce qu'il y a de monstrueux dans une libération prématurée de l'école telle que la pratique la France, c'est qu'elle laisse au hasard des circonstances le soin de déterminer la future profession de l'enfant. Même avec leur scolarité prolongée, les Etats-Unis l'ont bien compris. L'initiative privée est venue en aide à l'Etat ; elle s'est occupée de procurer aux jeunes gens des situations d'avenir conformes à leurs aptitudes. Elle a recueilli des témoignages multiples qu'elle répand à profusion sous forme de petits papiers dans lesquels des apprentis racontent leurs expériences. « On est très bien dans cette fabrique, écrit l'un d'eux ; il y a une bibliothèque, une salle de lecture, un restaurant et une salle de jeux. *On y est presque aussi bien qu'à l'école.* » On conçoit l'influence que de pareils témoignages exercent sur les patrons : tous veulent s'assurer des « petits papiers » favorables. Voilà, n'est-il pas vrai, un témoignage éloquent de l'influence sociale que peut exercer l'école !

L'éloquent conférencier ne s'en tient pas à l'exemple des Etats-Unis. En esprit impartial et dégagé de préjugés, il donne, sur l'Angleterre et l'Allemagne, les renseignements que l'on trouvera à notre « Revue étrangère » de ce jour. Puis il conclut :

La France a besoin de l'égalité du droit devant l'instruction ; il faut à son peuple la certitude que la société n'apportera plus aucune entrave au développement de l'individu ; c'est ainsi seulement que l'on formera des citoyens conscients de leurs devoirs aussi bien que de leurs droits. Le caractère social de la réforme scolaire éclate à tous les yeux non prévenus ; de plus en plus la pédagogie devient une branche de la sociologie. Un pays a l'école qu'il mérite ; puisse la France de demain montrer par ses écoles que sa démocratie est sincère et sa volonté de progrès agissante.

C'est aussi notre vœu très sincère.

ERNEST BRIOD.

NOTE. Dans un prochain numéro, nous reprendrons quelques-unes des idées émises par M. Buisson et les examinerons au point de vue suisse ; car notre école a aussi ses tares sociales, en dépit de nos mœurs démocratiques. Contentons-nous pour l'instant de ne pas être les pharisiens qui rendent grâce à Dieu de n'être pas comme leurs voisins !

E. B.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR EN SUISSE ROMANDE¹

Si, jetant un regard en arrière sur les années où nous étions jeune écolier ou un peu plus tard étudiant, nous songeons à l'enseignement que nous reçûmes alors de maîtres consciencieux, force nous est de reconnaître que de très grands progrès ont été accomplis et qu'actuellement les jeunes sont beaucoup moins en droit de se plaindre que ne l'étaient leurs ainés. L'enseignement, dans tous les domaines, a perdu de sa forme dogmatique ; aujourd'hui les besoins de l'enfance et de l'adolescence sont bien mieux compris que jadis. M. Roorda, l'auteur de l'opusculo significatif intitulé : *Le pédagogue n'aime pas les enfants*, n'en disconviendrait pas, d'autant plus que, comme il le dit lui-même, le pédagogue dont il parle n'est qu'un personnage plus ou moins fictif qu'il a chargé de tous les défauts, afin de les mieux combattre.

Les « Compagnons », ces admirables jeunes hommes, membres ou

¹ Bien que cet article traite un sujet un peu spécial pour notre journal, il le fait à un point de vue si large qu'il doit intéresser tous nos lecteurs. Venant d'un professeur d'Université, l'appel qu'il contient à la collaboration des trois ordres d'enseignement revêt une signification toute particulière. (Réd.)

futurs membres du Corps enseignant français à tous les degrés, et dont on sait les actes héroïques devant l'ennemi, ne pourraient davantage le contester chez eux. Et, cependant, dans les rares loisirs que leur laissait la vie sur le front de bataille, ils ont eu l'énergie et l'abnégation nécessaires pour élaborer en commun un plan de complète réforme intellectuelle et morale, basé sur une organisation toute nouvelle qu'ils voudraient introduire pour les écoles de leur pays. Leurs vues sont exposées dans un volume récemment paru chez Fischbacher à Paris : *L'Université nouvelle*. Ils ont tu volontairement leurs noms, mais les adhésions et les témoignages de sympathie qu'ils ont reçus de tous côtés, sans oublier la part qu'ils ont prise à la défense de leur patrie, sont une preuve de la sincérité et de la valeur de leurs idées, qui, pour n'être pas nécessairement nouvelles, puisque les problèmes dont il s'agit sont éternels, n'en méritent pas moins d'être retenues et prises en très sérieuse considération.

Je viens de lire et de parcourir un assez grand nombre de volumes et d'articles qui, depuis le commencement de la guerre, ont paru chez nos voisins de l'autre côté du Jura et qui tous ont trait à l'enseignement technique supérieur en France¹. Dans ceux-ci, on se préoccupe de savoir ce que devra devenir cet enseignement dès que ce grand pays, qui, toujours, a marché à la tête de la civilisation, aura retrouvé le temps de ne plus penser qu'à ce qu'il se doit à lui-même et à l'humanité, au point de vue économique et social.

L'enseignement technique est à bon droit la cause de beaucoup de préoccupations, car il n'est pas exagéré de prétendre que de sa bonne ou mauvaise organisation dépend dans l'avenir le rôle plus ou moins important des diverses nations dans le monde. Moins que jamais, un Etat ne pourra s'isoler et vivre d'une manière indépendante. S'il veut pouvoir subsister, ce ne sera qu'à la condition de rester, comme Etat d'abord puis aussi par les relations entre individus, en rapports fréquents et suivis avec chaque peuple. Le commerce entretient ces rapports, mais il faut remarquer que l'industrie, dont le commerce n'est qu'une branche particulière, y contribue plus encore, et que ce n'est que grâce à elle, sous toutes ses formes, que nous pouvons espérer provoquer avec nos frères d'Europe et d'outre-mer, tous ces échanges vitaux, sans lesquels nous risquerions, au bout de peu d'années, de ne plus exister.

La question de l'enseignement technique supérieur a donc, pour la Suisse aussi, une importance de tout premier ordre et, qu'on le veuille ou non, l'on sera tôt ou tard obligé d'examiner sérieusement si, tel que nous possédons cet enseignement aujourd'hui, il répond encore aux exi-

¹ Voir en particulier la *Revue générale des sciences*, dès l'année 1916.

gences de l'heure et s'il n'y aurait pas lieu de le transformer, maintenant déjà, d'une manière plus ou moins complète ou de le modifier beaucoup.

Cette question touche en outre à l'organisation de l'enseignement préparatoire à l'enseignement technique, c'est-à-dire à l'enseignement primaire et secondaire, autant dire à tout l'enseignement.

Mais l'enseignement, l'enseignement technique plus spécialement, tel qu'il est conçu en Suisse allemande, ne pourrait sans autre et sans l'introduction de passablement de détails, être comparé à celui qui se donne en France. Pour cette raison, ce qui suit est à mettre plus particulièrement en parallèle avec ce qui se fait chez nous, dans nos cantons romands.

Parmi les ouvrages dont j'ai parlé plus haut et se rapportant à l'enseignement technique, je ne retiendrai que celui de M. Léon Guillet : *L'enseignement technique supérieur à l'après-guerre*, édité en 1918, chez Payot et Cie, à Paris.

Je choisis ce volume pour diverses raisons. D'abord parce que M. Guillet, en sa qualité de professeur de métallurgie à Paris, simultanément au Conservatoire des Arts et Métiers ainsi qu'à l'Ecole centrale, était spécialement désigné pour traiter de ces matières. Il l'était d'autant plus qu'il n'a jamais cessé, à côté de ses fonctions officielles, de se dépenser beaucoup pour l'industrie. Je choisis aussi ce volume, dont le fond est constitué par des conférences de M. Guillet devant la Société des Ingénieurs civils de France, parce qu'il reproduit en même temps les opinions des participants à celles-ci. Grâce aux discussions qu'elles ont provoquées pendant cinq longues séances, ces conférences font ainsi connaître la pensée et les vues d'une quarantaine de personnalités, toutes des plus compétentes — il suffit de nommer MM. Appell, Janet, André Blondel, Colson, Le Chatelier, Maurice, Chesneau, Emile Picard, etc... — qui sont venues apporter leur contribution à l'étude de ces questions de l'enseignement technique si passionnantes à juste titre pour les milieux industriels. Leur avis nous est d'autant plus précieux que leurs hautes situations sont une excellente garantie de la nécessité des innovations qu'ils préconisent et à l'idée desquelles ils n'ont pu parvenir qu'à la suite d'une longue carrière riche d'expériences. L'ouvrage vaudrait déjà la peine d'être connu, ne serait-ce qu'à cause de la préface de M. Le Chatelier. Cette préface montre l'accord de tous les techniciens français, qu'il s'agisse d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique ou de l'Ecole centrale, dans leur unanimité à désirer que les réformes proposées se fassent dans le plus bref délai possible.

Voici quelques-uns des desiderata formulés relativement aux écoles techniques supérieures.

« Ne paraîtra-t-il pas, de toute évidence, que l'on ne doive confier la direction d'une grande Ecole qu'à une haute personnalité intimement mêlée à la vie industrielle du pays ? »

Pour le corps professoral, « les professeurs doivent être choisis parmi les ingénieurs mêlés effectivement et réellement au métier dans la spécialité qu'ils enseignent. Cette formule est non moins vraie pour les chefs de travaux et les répétiteurs... L'enseignement réclame un contact beaucoup plus intime entre les élèves et le corps enseignant : les professeurs doivent y coopérer dans la mesure du possible ; mais les chefs de travaux et les répétiteurs ne peuvent plus être relégués à un second plan ; ils doivent jouer dans l'enseignement technique de l'après-guerre un rôle très important ; conseillers permanents des élèves, aides continuels des professeurs, ils doivent, tout en restant dans l'industrie, former la pépinière du Corps enseignant ».

Au sujet des examens, des diplômes et de la discipline, « il serait nécessaire de rendre les examens moins nombreux, mais en exigeant une préparation plus sévère, un effort plus personnel... Tout dans l'enseignement devrait tendre, disons-le bien, vers un travail réclamant de l'élève plus d'initiative ». Il faudrait pour cela, des « examens plus approfondis et coulés dans un moule moins uniforme... En un mot, ne laisser perdre aucune occasion de discuter avec l'élève son travail personnel ».

Je passe sur d'autres réformes ou créations également essentielles ; un livre de deux cent quatre-vingt-quatorze pages ne se résume pas en quelques lignes.

J'en viens donc à parler de l'enseignement préparatoire. Les citations ci-dessus sont empruntées à M. Guillet. Pour la suivante, je m'adresse à M. Le Chatelier, professeur de chimie minérale à la Sorbonne et membre de l'Académie des Sciences. Cette nouvelle citation, mise par M. Guillet à la tête de deux chapitres comprenant en soixante-quinze pages un exposé complet de la question des études préliminaires, résume d'une manière non absolument adéquate, mais suffisante cependant, toute cette partie du débat.

« A mon avis, dit M. Le Chatelier, le facteur dominateur de la formation de l'ingénieur est l'enseignement secondaire qui façonne définitivement l'intelligence et le caractère. Il doit, s'il est bien donné, développer le bon sens, l'esprit scientifique et l'activité intellectuelle, toutes qualités nécessaires au succès dans la vie industrielle et plus généralement dans toute vie active. En second lieu vient l'enseignement scientifique supérieur, dont le rôle essentiel est de faire connaître et comprendre certaines disciplines scientifiques de la plus grande utilité dans le métier de l'ingénieur... Je place enfin au troisième rang l'enseignement technique proprement dit... C'est donc vers la réforme de notre enseignement secondaire que tous nos efforts doivent être dirigés aujourd'hui.

Il faut obtenir qu'il soit uniquement dirigé vers la formation de l'intelligence, comme les anciennes humanités tendaient à le faire.

» L'orientation de notre enseignement scientifique secondaire a depuis long-temps commencé à rétrograder et les prétendues réformes de 1902 lui ont donné le dernier coup¹.

» On s'est figuré que le but de cet enseignement devait être de loger dans la mémoire des enfants le plus de connaissances utiles et on l'a dirigé exclusivement vers la documentation, négligeant totalement le développement de l'esprit. Il est indispensable de faire violemment machine en arrière, de poser en principe que, de tout ce qui est enseigné au Lycée, absolument rien n'est utile en soi. Chaque sujet d'étude ne vaut que par l'action qu'il exerce sur l'épanouissement des facultés de l'âme. Si l'on apprend par surcroît quelque chose, tant pis ou tant mieux, comme l'on voudra. Cela n'a aucune importance. Pour ce développement de l'esprit, l'étude des lettres et des sciences est également indispensable et ce développement général de l'esprit est également indispensable dans toutes les circonstances de la vie. Il doit donc y avoir un seul enseignement secondaire, à la fois scientifique et littéraire, philosophique, historique, juridique, etc.

» C'est là le point sur lequel tous nos efforts doivent être concentrés, si nous voulons obtenir après la guerre une restauration rapide de la richesse nationale. »

Et M. Guillet d'ajouter quelques pages plus loin :

« Voilà le premier progrès, le principal progrès : substituer à nos méthodes d'enseignement qui, la plupart du temps, ne font appel qu'à la mémoire, les méthodes d'observation.

» Pour cela, réclamons des élèves un réel effort personnel. Disons avec le professeur Bouasse, que toute bonne culture exige l'effort personnel, une vie intérieure active et continue, que la culture est la conséquence d'un effort personnel devant les choses, non pas l'absorption des opinions d'autrui sur les choses. »

Et nunc..... erudimini, dirons-nous. Tirons les leçons de ce qui précède.

En face de tous ces arguments, ne paraîtrait-il pas opportun d'organiser chez nous et en ce moment une ou plusieurs séances de discussion où seraient conviés tous ceux qui s'intéressent à un titre quelconque à l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne? On examinerait une fois de plus et en tenant compte des circonstances particulières de la Suisse romande, tous ces points que les Ingénieurs civils de France ont abordé dans l'intérêt de leur propre pays. Nous ne pouvons, ni ne devons, à l'heure

¹ Durant les débats, la réforme en 1902 de l'enseignement secondaire français à laquelle M. Le Chatelier fait allusion, ne trouva, exception faite de quelques points, aucun défenseur.

Les programmes auxquels a conduit cette réforme « ont avant tout réuni » sans les simplifier ni les harmoniser, enseignement classique et enseignement moderne en cycles et sections.

qu'il est, négliger de nous assurer si bien des choses ne seraient pas à réviser à propos de notre enseignement technique. Notre avenir est très intimement lié à ces importantes questions.

Ajoutons enfin que les ingénieurs et les universitaires de France sont loin de méconnaître l'utilité de pareilles consultations.

« Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, tel qu'il est composé, a dit en propres termes M. Appell, comprend presque uniquement des universitaires. A mon sens, c'est une grave erreur. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique devrait être le reflet de toute la vie intellectuelle du pays.

» Il devrait contenir des représentants de la haute industrie, du commerce, etc., et ne pas être uniquement formé de spécialistes...

» Il faudrait donc modifier la composition du Conseil supérieur. J'y verrais même, pour ma part, figurer des représentants des syndicats ouvriers et des syndicats agricoles, de façon que toutes les voix puissent s'y faire entendre et que ce Conseil soit véritablement un Conseil national de l'Instruction publique. »

Le pédagogue, au dire de M. Roorda, est un spécialiste. C'est à l'heure actuelle l'un des plus graves reproches que l'on puisse faire à l'enseignement relatif à la culture générale. Il sera difficile d'y remédier. A ce propos, il faudrait entre autres, semble-t-il, qu'il y ait entre les différents enseignements universitaire, secondaire et primaire une cohésion profonde et qu'on arrive à les fondre en un tout homogène. Ce qui importe aux représentants de l'un importe aux autres et réciproquement.

L'enseignement — vérité banale s'il en fut — ne revêtira, d'autre part, jamais une forme définitive. Trop lié à la vie des individus et à celle des nations pour ne pas en refléter les diverses modalités, il ne pourra jamais être organisé d'après des méthodes immuables et des principes inamovibles. Les programmes seront toujours sujets à révision. Un enseignement fécond, si respectueux qu'il se propose d'être de la tradition, ne portera de bons fruits que s'il reste souple et prêt à se plier aux indications et suggestions extérieures provoquées par le remous incessant de l'activité des humains.

En cherchant à immobiliser l'enseignement dans des formules trop arrêtées, on risque de lui donner la mort ou de l'empêcher, pour le moins, de livrer tout ce qu'il pourrait donner.

L'enseignement, quel qu'il soit, ne cessera de se transformer. On s'en persuade facilement, que l'on aborde ces inépuisables questions avec la gravité enjouée d'un Roorda, avec l'ardeur juvénile ou la fougue un peu impétueuse des Compagnons, ou qu'on les scrute dans leurs moindres détails, avec le calme et la pondération de M. Guillet et de ses très dévoués collaborateurs.

GUSTAVE DUMAS,

Professeur à l'Université de Lausanne.

REVUE ÉTRANGÈRE

Angleterre. — Nous avons rendu compte en son temps (*Educateur*, 1918, N° 16) des principales dispositions du nouvel *Education Bill* proposé par M. Fisher, ministre anglais de l'instruction publique, à l'adoption du Parlement. Ce bill a maintenant acquis force de loi, et il est intéressant de connaître les modifications qui y ont été apportées sous l'influence de divers courants d'opinions.

Le projet primitif était toute une révolution, un véritable « système national d'éducation » comportant des innovations capitales :

Abolition du régime du demi-temps qui permettait encore de partager le temps de l'enfant d'âge scolaire entre l'école et l'atelier ;

Obligation scolaire rigoureuse jusqu'à l'âge de quatorze ans révolus, *sans aucune dispense* ;

Abolition de toute différence sociale entre les maîtres de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement secondaire ;

Enfin et surtout établissement d'un enseignement complémentaire obligatoire (*Continuation Schools*) pour les adolescents de 14 à 18 ans, à raison de 320 heures par an (8 heures par semaine pendant 40 semaines), heures prises sur la journée de l'apprenti, et jamais après 7 heures du soir, ni les dimanches et jours de fête.

Le premier mouvement fut très favorable. Mais il y en eut un second : patrons et ouvriers se plaignirent du tort que le bill allait leur faire. M. Fisher, quittant son fauteuil, entreprit d'aller lui-même expliquer son projet, répondre aux objections, engager, non devant un public de convertis, mais dans les milieux les plus hostiles, de longs débats contradictoires. Il parvint à convaincre la plupart des groupements ouvriers ; les groupements patronaux tinrent bon. Et au bout de quelques mois, on annonçait que le projet était momentanément retiré.

Il reparut le 25 février 1918. M. Fisher donnait satisfaction aux autorités locales qu'avait effarouchées la perspective d'une centralisation aux mains de l'Etat.

Pour le reste, rien que des modifications de détail.

Le 18 mars, le bill passait en seconde lecture. Au mois de mai, il était discuté en Comité à la Chambre des Communes. On demanda des concessions. D'abord, la loi ne s'appliquerait qu'après la guerre : M. Fisher y consentit. Puis on réclama une période de transition dont on discuta minutieusement les conditions. Finalement, M. Fisher, qui avait défendu le terrain pied à pied, accepta le compromis : pendant sept ans, la loi ne s'appliquera d'emblée qu'aux enfants de 14 à 16 ans ; ceux au-dessus de 16 ans pourront en être dispensés si les autorités locales en décident ainsi. Ces autorités pourront pendant ce même septennat réduire de 320 à 280 le nombre d'heures de cours pour l'année (7 heures par semaine au lieu de 8).

Les adversaires affectèrent d'avoir obtenu ainsi un grand avantage. L'amour-propre au moins était sauf.

Le lundi 5 août, le bill était lu en 3^e lecture à la Chambre des lords ; le mardi 6, il était adopté par la Chambre des Communes, et le jeudi il était revêtu de la sanction du roi. Le lendemain, le *Times* en publiait le texte *in extenso*. Désormais, c'était la loi.

Loi de principe ? Non pas. Le coût de la réforme a été calculé et mis sous les yeux des Chambres. La dépense budgétaire prévue et virtuellement consentie monte à 25 millions de francs pour l'élévation de l'âge scolaire, à 218 millions pour l'établissement des cours post-scolaires, à quoi s'ajoutent diverses autres augmentations qui vont porter à environ un milliard de francs le budget de l'instruction publique d'Angleterre. (D'après le *Manuel général*.)

Allemagne. — Déjà avant la guerre, un mouvement sérieux se dessinait en Allemagne en faveur de l'école unique (*Einheitsschule*). Il s'agissait de mettre à la base de toutes les études une école primaire obligatoire avec programme minimum, et dont toutes les écoles secondaires et supérieures seraient le développement logique, dans des directions diverses, et avec certaines possibilités de raccordement entre elles. Comme on le voit, il s'agissait là d'une extension du système scolaire zuricois, considéré à juste titre comme un modèle.

La réforme projetée n'est pas encore réalisée que nous sachions, et d'autres soucis ont, dès lors, occupé les gouvernements des Etats germaniques. Mais un mot d'ordre s'est répandu de plus en plus, et qui n'a rien de bolchévique; ce mot d'ordre est : Place aux plus capables ! Usant de leur autonomie communale, quelques grandes villes ont pris déjà des mesures importantes en vue de sa réalisation. En 1917, Berlin a ouvert des établissements destinés aux garçons et filles qui, ayant fréquenté pendant sept années l'école primaire, s'y sont particulièrement distingués. Ces écoles comprennent six années d'études. Non seulement l'enseignement y est gratuit, mais dès la seconde année d'école les familles les plus pauvres reçoivent un subside annuel de 300 marks pour compenser la perte du gain éventuel des enfants.

Mais comment choisir les élèves ? Un bon écolier peut n'être plus tard qu'un médiocre étudiant. Bien des grands hommes furent de mauvais élèves. Enfin le jugement des maîtres est parfois sujet à caution.

Pour parer à des erreurs possibles, on a résolument basé la méthode de sélection des élèves sur la psychologie expérimentale. L'examen a porté sur les facultés principales : l'intuition, l'attention, la mémoire, l'observation, l'imagination, la compréhension et le jugement. Comme on le voit, les conséquences de cette mesure peuvent être grandes, tant au point de vue social qu'au point de vue purement scolaire.

La ville de Hambourg, à son tour, a ouvert, à Pâques 1918, une école pour enfants très bien doués, avec neuf années d'études ; mais elle a placé la bifurcation à la fin de la quatrième année primaire déjà. Sur 20 000 petits Hambourgeois, un millier, soit 5 %, bénéficieront de cet enseignement spécial qui peut les mener jusqu'à l'Université. Les instituteurs ayant présenté 1400 candidats, une deuxième sélection fut nécessaire. Les particularités psychologiques de chaque candidat furent notées par les maîtres sur un bordereau spécial. Puis on procéda à un examen expérimental de tous les élèves. Enfin une commission composée de cinq experts procéda au choix final.

A Leipzig, les sujets brillants devront, suivant un projet tout récent, passer après huit années d'école primaire par un enseignement transitoire qui les mettra en mesure d'entrer avec profit dans un établissement supérieur. Le Conseil municipal de cette ville a du reste adopté le principe de l'école unique.

Il est difficile de dire encore quelle influence a exercé la défaite sur le mouvement dont nous venons d'esquisser les premiers résultats. L'Allemagne nous a causé de bien grandes désillusions depuis cinq ans ; pas plus qu'hier, elle ne semble se rendre compte aujourd'hui de l'énorme crime qu'elle a commis contre l'humanité en déchaînant la guerre ; c'est à peine si nous avons assisté jusqu'ici à quelques éveils de consciences individuelles ; la conscience morale collective reste inerte. Une chose nous rassure quelque peu cependant : le pays qui veut ainsi faire place aux plus capables n'est pas près encore (espérons-le du moins !) de se plier à la tyrannie stupidement niveleuse du bolchévisme asiatique ! Et une autre chose nous inquiète malgré tout : les plus intelligents et les plus capables seront-ils nécessairement les meilleurs, les plus sincères et les plus droits ? Grave problème en vérité, qui revêt, dans de telles circonstances, une grandeur tragique.

LES DEUX ROUTES¹

Lorsqu'il quitta l'Ecole Normale, Pierre Dupré croyait que le brevet de capacité qu'on lui avait remis en séance solennelle devait lui conférer toute l'autorité voulue pour diriger une classe.

Mais il n'y a pas que des dictées à faire à la classe ; il y a d'autres leçons. Il y a l'intelligence à éveiller, la volonté à créer. Il y a toute cette génération à guider, à rendre forte pour les luttes de la vie. Après quelques semaines de tâtonnements, Pierre Dupré commença à douter. Il se demandait s'il ne faisait pas fausse route en voulant transformer sa classe en un champ d'expériences. S'il allait au devant d'un échec ? Si son programme n'était pas suivi, que dirait-on ? Il se posait ces questions sans jamais les résoudre. Alors il alla consulter ses collègues des environs ; comme ils étaient tous plus âgés que lui, leurs expériences devaient lui être profitables. L'un d'eux surtout, qui avait eu des débuts difficiles, lui plut. Doué d'une volonté allant parfois jusqu'à l'intransigeance, sûr de lui-même et connaissant son but, il avait réussi à imposer ses idées à la commission scolaire de son village. Celle-ci, après une guerre sournoise qui dura plusieurs années, était revenue à de meilleurs sentiments à son égard.

Quand Pierre Dupré l'avait longuement entretenu de ses idées, de ses méthodes et de ses récentes expériences, il avait coutume de lui dire :

— Va droit devant toi, sans t'occuper de personne !

* * *

Il vit nettement que deux chemins étaient devant lui. Il fallait choisir. Il pouvait devenir un honnête fonctionnaire, qui tient bien ses registres, souligne en rouge, dans le programme mensuel, les leçons qu'il vient de donner, veille scrupuleusement à maintenir l'ordre alphabétique et croit nécessaire de faire munir son tableau des leçons de la signature du président de la commission scolaire. Il pouvait suivre pas à pas ses manuels d'enseignement selon une petite routine qui n'exige aucun effort d'imagination. Ainsi, on coule dans le même moule toutes les intelligences pour obtenir une honnête moyenne, voisine quel-

¹ Voir no 3 de l'*Educateur*.

quefois de la médiocrité, et les volées se suivent toutes pareilles sans que rien ne vienne jamais rompre cette monotone quiétude. Il pouvait aussi penser à sa tranquillité personnelle, à la vie qui s'écoule lente, douce, sans bruit, sans heurts et sans secousses pour autant qu'on soit d'accord avec tout le monde. On suit le courant, on évite d'affirmer ses opinions, on ne résiste jamais aux puissants. Ainsi les années passent, les générations se succèdent, et l'on arrive tout doucement à la retraite. Mais après soi il ne reste rien. Juste le souvenir d'un fonctionnaire qui a pris soin de maintenir intacte sa popularité. Et puis c'est l'oubli....

Tout de suite il comprit que sa vie avait un autre but. Il répétait les paroles de son collègue : « Va droit devant toi. » Il pensait bien qu'il y aurait des difficultés à vaincre. Il y a l'hostilité sournoise qui amène la dépression morale et l'abattement. Il y a les parents qu'on ne peut jamais contenter, ceux qui croient que leur progéniture est pourvue de toutes les qualités. Et il y a encore certains riches qui n'admettent pas que leurs enfants ne soient pas mis au bénéfice d'un régime de faveurs. Qu'importe ! On creuse son sillon et l'on jette la semence, d'autres moissonneront plus tard.

La première chose qu'il fit, après avoir laissé de côté les hésitations et les tâtonnements du début, fut d'exiger en classe une propreté rigoureuse. Jusqu'alors il n'y avait pas attaché suffisamment d'importance. Désormais il en serait autrement. Pendant les premiers jours de ce régime, on voyait les élèves sortir du bâtiment d'école pour aller se laver à la fontaine. D'autres partaient à la maison pour changer de tablier. Certaines fillettes devaient se faire peigner, tandis que de grands garçons, venus en classe avec un reste de fumier autour de leurs souliers, s'en allaient procéder à un nettoyage complet.

Une demi-heure plus tard, on les voyait revenir. Quelques-uns apportaient à l'instituteur une lettre, ou bien un simple feuillet plié en quatre. Il les lisait tous, puis les enfermait dans une enveloppe. Une maman écrivait : « Monsieur, j'ai autre chose à faire que de passer mon temps à peigner ma fille. » La lettre se terminait par quelques considérations sur les difficultés qu'ont les pauvres gens de s'occuper de leurs enfants. Une autre affirmait d'un ton péremptoire : « Monsieur, nous sommes des gens très propres ; jamais notre petite n'a eu des observations sous ce rapport ; c'est la faute de sa voisine ; vous n'avez qu'à changer Hélène de place et elle n'aura plus de poux. » Une troisième écrivait sur une feuille détachée du carnet de la laiterie : « Monsieur, chez nous il n'y a pas de domestique, mon mari est obligé de traire et il faut bien qu'Alfred lui aide à gouverner le bétail. Il fait ce qu'il peut pour ne pas se salir ; on n'a pas toujours des vêtements de rechange, et des souliers encore moins. »

Au moment des travaux, Pierre Dupré dut recevoir à la porte de sa classe toute une cohorte de parents qui venaient demander des congés. En général on était très poli, mais si l'instituteur refusait d'accorder le congé, on se hâtait de lui dire, d'un ton agressif, qu'on l'obtiendrait sûrement du président de la Commission scolaire.

C'est ainsi qu'il connut les petites misères de la vie d'instituteur. D'abord il n'avait pas remarqué qu'on critiquait chacune de ses innovations, — comme disait le cousin Genthod.

Cependant, quand il passait devant la fontaine, la pinte ou le four communal, il aurait dû comprendre ce que disaient ces gens qui brusquement gardaient le silence dès qu'ils l'apercevaient.

Ce fut le cousin Genthod qui résolut de lui parler. Ils étaient assis sur le banc du jardin. On avait commencé les regains. Les jours sont déjà plus courts, aussi profite-t-on de jouir, après le travail, de la fraîcheur des dernières soirées d'août.

— Tu te fais des ennemis ! Il n'y a pas à dire, tu te fais des ennemis, répétait Genthod. Tu es d'une intransigeance ! Point de congés, des vêtements neufs chaque semaine, des enfants tirés à quatre épingle ! Ce que j'en ai entendu depuis huit jours ! Je leur dis de prendre patience, rien n'y fait, on aurait meilleur temps de faire remonter le Biollon jusqu'à sa source.

Puis après un silence :

— Je ne dis pas que tu aies tort, mais tu pourrais quand même y mettre un peu du tien.

— Je ne peux pas, dit Pierre.

— Et pourquoi ?

— Mais parce que l'école n'a pas seulement pour but de distribuer la science à des enfants plus ou moins bien disposés. Il y a aussi leur éducation à faire.

— On sait bien que les jeunes régents veulent tout réformer. Ils sont un peu comme ces chevaux de cavalerie qui cassent tout quand on les attelle pour la première fois. Va, tu te calmeras, comme bien d'autres.

— Je me calmerai quand j'aurai atteint mon but.

— Nous verrons ! En attendant sois prudent !

« Sois prudent, sois prudent » se répétait Pierre Dupré en rentrant chez lui ; c'est tout ce qu'il sait dire, mon cousin Genthod. »

(A suivre.)

JEAN DES SAPINS.

A bâtons rompus.

Vérités à la Palice et réflexions bizarres.

La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale. LOUIS NAPOLÉON.

Bonaparte est un grand gagneur de batailles ; mais, hors de là, le moindre général est plus habile que lui. CHATEAUBRIAND.

Nul doute que les hommes extraordinaires en quelque genre que ce soit, ne doivent une partie de leurs succès aux qualités supérieures dont leur organisation est douée. DAMISON.

Quand la borne est franchie, il n'est plus de limites. PONSARD.

« Avant 1667, Paris restait pendant la nuit plongé dans une complète obscurité ; les reverberes, qui n'étaient pas alors inventés, rendaient la nuit plus obscure. » — *Marie de Médicis (roman historique)*. A. R.

BIBLIOGRAPHIE

Et nous ? Quelques notes d'une Genevoise. — Attinger frères, Neuchâtel.
Prix : 75 centimes.

Cette brochure est la troisième de la série *La vie suisse dans laquelle Mlle F. G.*, une courageuse Genevoise dont nos lecteurs ont eu l'occasion d'apprécier plusieurs fois la pensée vigoureuse et le style alerte, étudie au point de vue suisse de brillants problèmes contemporains. Après avoir consacré ses deux premières études à la grève générale et aux questions annexes qu'elle a soulevées chez nous, Mlle F. G. aborde ici celle du vote féminin. Dira-t-on qu'elle enfonce une porte ouverte, et qu'un progrès si naturel ne peut qu'avoir cause gagnée après son introduction dans deux grandes nations ennemis de notre continent, l'Angleterre et l'Allemagne ? Ce serait connaître mal la puissance des préjugés. Il y a vingt ans que les femmes votent en Australie, et sans la guerre, elles ne voterait nulle part encore en Europe. Et puisque nous parlons en Suisse d'une révision constitutionnelle, la brochure *Et nous ?* vient à son heure et ne fait que commencer la campagne qui rendra les femmes suisses électrices.

Très informée des choses de l'étranger, et tout particulièrement d'Amérique, Mlle F. G. montre le rôle du suffrage féminin dans la lutte contre l'alcool. Nous sommes moins persuadé qu'elle de l'influence modératrice de la femme dans le domaine international; et nous ne pousserions pas l'imprudence jusqu'à parler d'un atavisme féminin ! Mais nous ne pouvons que recommander vivement la lecture de cet opuscule à tous ceux que préoccupe l'avenir de notre démocratie.

E. B.

Auguste Forel. La vie, l'œuvre, l'homme, par Jean Wagner. — 70^e anniversaire du Dr Auguste Forel, 1^{er} septembre 1918. — Lausanne, Ligue pour l'Action morale. — (En vente à la librairie Payot & Cie, 2 fr.)

En écrivant ce livre à la gloire du savant, du philanthrope, de l'apôtre du bien qu'est le Dr Aug. Forel, M. Jean Wagner a fait une bonne action. Quand on pense avec quelle facilité certains médiocres sont chez nous sacrés grands hommes, on ne peut être qu'indigné en voyant ignoré et méconnu le grand homme authentique qu'est Auguste Forel. Mais pourquoi faut-il que, par son attitude pendant la lutte pour le droit, le Dr Forel ait donné un semblant d'excuse à cette méconnaissance ?

Le livre de M. Jean Wagner, écrit d'une plume précise et chaleureuse, n'en est pas moins une magnifique leçon d'énergie, de courage, de vaillance et de dévouement. Que d'enseignements, que d'exemples, que de suggestions bienfaisantes, dans ces 125 pages ! Nulle lecture n'est plus féconde pour ceux qui, comme nous, maîtres et maîtresses d'école, travaillent à une grande œuvre sociale et s'efforcent d'y réussir toujours mieux.

ALB. C.

OUVRAGES REÇUS

Instructions concernant l'emploi du « Cours de langue française » en usage dans les écoles primaires de la Suisse romande, par L. Jayet et U. Briod. — Payot, Lausanne. Prix fr. 0,80.

Voir au sujet de cet opuscule le compte rendu qu'en a donné notre correspondant vaudois A. Roulier dans l'*Educateur* du 7 décembre 1918.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE**



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Téléphones permanents Chaucrau, 3

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



* * * * *

A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.

* * * * *

Assurance maladie infantile

D'après les nouveaux statuts de la Caisse, les cotisations des assurés seront, dès le **1^{er} avril 1919, annuelles** et indivisibles.

Il y a donc tout avantage à ce que les sections nouvelles entrent en fonctions au commencement de l'année scolaire (année comptable).

L'assurance est réservée aux élèves des écoles primaires (enfantines comprises). Elle est recommandée spécialement sous la forme **obligatoire**, qui sera plus tard étendue à tout le canton.

S'adresser à la Direction de la Caisse, à Lausanne. Celle-ci compte actuellement 146 section et environ 15.000 affiliés. (P 10 588 L)

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 3 fr. 75

Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N^o du 10 mars : L'idée marche... : E. Gd. — Lettres de Vienne : le suffrage des femmes en Autriche allemande : Gisela Urban. — Les femmes et la chose publique : I. chronique parlementaire neuchâteloise : Emma Porret ; II. chronique parlementaire fédérale : E. Gd. — Notre bibliothèque : Nicolle Vandel ; *l'Ecole de demain*. — Correspondance. — A travers les Sociétés féminines et féministes.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON
SPÉCIALE
de
VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la
CHEMISERIE

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Ustensiles
de cuisine
et de ménage

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Musique pour Pâques

Chants à une voix avec accompagnement de piano, orgue ou harmonium :

2210.	<i>Guillod, G.</i>	Jéricho	Fr. 1 70
2336.	—	Venez à la croix	» 1 50
801.	<i>Hanson, Jos.</i>	Venez à lui	» 1 50
1365.	<i>Harnisch, A.</i>	Laissez-moi, que j'entre à l'église	» 1 70
745.	<i>Liszt, F.</i>	Pater noster	» 1 50
2720.	<i>Meyer de Stadelhofen, P.</i>	Chant de Pâques	» 1 —
948.	<i>Rousseau, L.</i>	Résurrection	» 1 70
702.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Duos ou chœurs à deux voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

801.	<i>Hanson, Jos.</i>	Venez à lui	Fr. 1 50
786.	<i>North-Rousseau</i>	A toi la gloire	» 1 70
787.	—	Le Sauveur est ressuscité	» 2 —
788.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 1 70

Trios ou chœurs à trois voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

62.	<i>Bischoff, J.</i>	Jésus est notre ami suprême	Fr. 1 —
626.	<i>Grandjean, S.</i>	Chant de louange	» 1 —
268.	<i>Kling, A.</i>	Louange à Dieu	» 1 50
792.	<i>Rousseau, J.</i>	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Chœurs mixtes à quatre voix, avec accompagnement :

2500.	<i>Bischoff, J.</i>	Le cantique des anges	Fr. 2 —
2506.	—	Sous le ciel étoilé	» 1 75
2503.	—	O Jésus, ton doux souvenir	» 1 50
1111.	<i>Cosson, A.</i>	Pâques. Les saintes femmes au tombeau	» 3 —
2284.	<i>Lauber, E.</i>	Chant de Pâques.	» 2 50

Chœurs à trois voix à cappella :

0.211.	<i>Aichinger, Gr.</i>	Pour le jour de Pâques.	Fr. 0 30
0.222.	<i>Bischoff, J.</i>	Chant de Pâques	» 0 25
0.208.	<i>Palestrina, G.-P. de</i>	Pour le jour des Rameaux.	» 0 30
0.209.	—	Pour le temps de la Passion	» 0 30
0.210.	—	Pour le Vendredi Saint.	» 0 30

Chœurs à quatre voix mixtes à cappella :

A. 273.	<i>Bischoff, J.</i>	Au Calvaire	Fr. 0 60
A. 284.	<i>Bratschi, P.</i>	Résurrection	» 1 —
A. 298.	<i>Grandjean, S.</i>	O mon Sauveur	» 0 50
A. 230.	<i>Haydn, J.-M.</i>	La mort du Sauveur	» 0 50
A. 303.	<i>Mayr, S.</i>	Gloire au Rédempteur	» 1 —
A. 306.	<i>Meister, C.</i>	Les Cloches de Pâques	» 1 25
A. 318.	<i>Pilet, W.</i>	Christ est sorti de la tombe	» 0 50
A. 202.	<i>Plumhof, H.</i>	Chœur des anges	» 1 —

Chœurs à quatre voix d'hommes à cappella :

R. 392.	<i>Bischoff, J.</i>	Au Calvaire	Fr. 0 50
R. 324.	—	Montez à Dieu	» 0 50
R. 335.	<i>Grandjean, S.</i>	O mon Sauveur	» 0 50
R. 349.	<i>Mayr, S.</i>	Gloire au Rédempteur	» 1 —
R. 351.	<i>Meister, C.</i>	Les Cloches de Pâques	» 1 50
R. 363.	<i>Pilet, W.</i>	Christ est sorti de la tombe	» 0 50

RATIFICATION

A. 319.	<i>Pilet, W.</i>	Confirmation des catéchumènes	Fr. 0 75
A. 320.	—	Pour une réception de catéchumènes	» 1 —

ENVOIS EN EXAMEN

FÖTISCH FRÈRES S.A., Editeurs, à LAUSANNE
succursales à Neuchâtel et à Vevey.

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^e ANNÉE — N° 12

LAUSANNE, 22 mars 1919.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ÉCOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX, Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BENOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHATEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



NOS ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

voudront bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement pour 1919, soit 10 francs.

Gérance de l'Educateur.

On demande pension pour

garçon de 12 ans

pour les vacances de printemps et d'été, éventuellement échange.

Ecrire à M. A. Wüst, instituteur, Berne,
Amselweg 11.

Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, Genève

Le semestre d'été s'ouvrira le

22 avril.

Demander le programme-horaire au Secrétariat de l'Institut.

Assurance maladie infantile

D'après les nouveaux statuts de la Caisse, les cotisations des assurés seront, dès le **1^{er} avril 1919, annuelles** et indivisibles.

Il y a donc tout avantage à ce que les sections nouvelles entrent en fonctions au commencement de l'année scolaire (année comptable).

L'assurance est réservée aux élèves des écoles primaires (enfantines comprises). Elle est recommandée spécialement sous la forme **obligatoire**, qui sera plus tard étendue à tout le canton.

S'adresser à la Direction de la Caisse, à Lausanne. Celle-ci compte actuellement 146 section et environ 15.000 affiliés.
(P 10 588 L)

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Collège et Gymnase Scientifiques Cantonaux*

Les examens d'admission.

auront lieu les 9 et 10 avril à 8 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues du 15 mars au 2 avril au bureau de la direction. Pièces à présenter: livret scolaire ou extrait de naissance certificats de vaccination et d'études.

Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne.

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langues française et italienne

Examens d'admission: les 4 et 5 avril 1919, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire, rue Monbijou, 25, de même que le 5 mai, à la même adresse.

Ouverture du semestre d'été: le 5 mai 1919.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 28 mars 1919, au directeur, Dr K. FISCHER.

Pension

Quel instituteur de la campagne vaudoise prendrait en pension, dès le 15 avril prochain, un garçon de 13 ans, bien élevé, de bonne famille, et fréquentant actuellement les écoles de Lausanne ? Offres et prix, boulangerie Rufener, place de l'Ours, Lausanne.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bons aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schaechtelein**, Agent général, Grand Chêne 11, Lausanne.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Manuels d'enseignement commercial

publiés sous la direction de

M. LÉON MORF

*Professeur à l'Université,
Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales
de l'Université de Lausanne*

Cours de Comptabilité, par L. MORF et AD. BLASER, professeur à Lausanne :

I. Eléments. I. vol. in-8	Fr. 2,40
II. Comptabilité Commerciale. (<i>Ce nouveau volume est sous presse</i>).	» 2,40

Géographie économique de la Suisse, par A. SPRENG et H. SAUTEBIN, 1 vol. in-8

» 2,40

Cours complet de sténographie, par CH. BLANC

» 3.—

Droit commercial et usuel suisse, par MM H. GROGG, professeur à l'Ecole de commerce de Bâle, Dr H. RENNEFAHRT, avocat à Berne et C. STEFFEN, directeur de la Banque cantonale bâloise. — Edition française, par H. BOVAY, docteur en droit, avocat. 2 vol. in 8. Chaque volume, broché

» 2,40

Les 2 volumes, reliés,

» 6.—

Cours de correspondance commerciale allemande, par J. STADLER et CH. AMAUDRUZ. — 1^e partie

» 2,40

Le calcul rapide, par CH. GAILLE, directeur à Lausanne.

Livre du maître, 1 vol. in-8

» 3.—

Feuilles pour l'élève :

1. Enveloppe Monnaies et poids anglais, 16 feuilles	» 0,50
2. " Additions, 38 »	» 0,00
3. " Evaluations, 20 »	» 0,50
4. " Intérêts, 20 »	» 0,50
5. " Bordereaux, 10 »	» 0,30
6. " Comptes courants, 16 »	» 0,50
7. " Tenue de livres, 30 »	» 0,75

Sept enveloppes contenant un total de 150 feuilles . . . Fr. 3,95

Une feuille spéciale: 50 exempl. dans une enveloppe » 1.—

100 » » 1,80